



Compagnie d'Archers de Pontoise

Affiliée à la Fédération Française de Tir à l'Arc sous le N° 0895289



Demande de licence Jeune débutant 20...

Siège social
Maison des
associations
7, place du Petit
Martroy
95 300 PONTOISE
arcpontoise@yahoo.fr

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL & COMMUNE :

TELEPHONE Domicile : Portable parents.....

ADRESSE COURRIEL PARENTS **OBLIGATOIRE** :@.....

DATE DE NAISSANCE :

ETUDES OU CLASSE SUIVIE :

Je souhaite recevoir par courriel les comptes rendus des réunions de bureau et les principales informations de la compagnie : Oui Non

FORMATION JEUNE : 70 € (fonctionnement) + 75 € pour l'achat du petit matériel personnel (achat groupé de 6 flèches, 1 carquois, 1 protège bras et 1 palette). L'arc est prêté.

La formation des jeunes comprend 2 heures de cours par semaine de début Octobre à fin Juin (hors vacances scolaires) encadré par un entraîneur diplômé.

La licence FFTA est obligatoire.

PRIX : 127 € (Fédération : 23+2 €, Région : 16 €, Département : 13 €, Compagnie : 73 €)

Soit un **total** (pour la 1^{ère} année) de **272 Euros** (payable en trois fois – 3 chèques émis lors de l'inscription à l'ordre de la Compagnie d'archers de Pontoise)

Le maillot de la compagnie est offert à tout nouvel archer.

Aucun remboursement ne sera effectué après le début des cours.

L'arc d'initiation est prêté. Possibilité ultérieure de location d'un arc de progression en fonction de l'évolution.

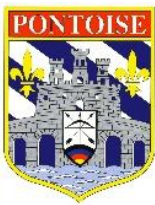
Le certificat médical est obligatoire (apte au tir à l'arc en compétition)

Signature des Parents

Date

Aucun jeune ne sera autorisé à quitter le lieu d'entraînement sans être accompagné par son représentant légal, sauf cas exceptionnel pour lequel une lettre devra préalablement être remise aux responsables.

Veillez compléter la suite au verso S.V.P.



Compagnie d'Archers de Pontoise

Affiliée à la Fédération Française de Tir à l'Arc sous le N° 0895289



Demande de licence Jeune débutant 20...

NOM :

PRENOM :

Agissant en tant que père, mère ou tuteur légal de l'archer désigné au recto

Assurance individuelle accident (article L321-6 du code du sport – Détail dans la notice jointe à la présente

- Je reconnais avoir reçu la notice jointe et avoir pris connaissance des garanties complémentaires proposées par la FFTA
- Je souscris à l'assurance individuelle accident avec la licence (0,25€)

OU

- Je refuse de souscrire à l'individuel accident de la FFTA et dans ce cas je renonce à toute indemnisation par l'assureur de la fédération en cas d'accident dans la pratique du tir à l'arc.

L'assurance en responsabilité civile est incluse dans la licence.

Date et signature (précédé de la mention « lu et approuvé »)